

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les petits trésors I.H.Ltée	Numéro de permis 1036005	Date d'inspection Le 30 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie les petits trésors I.H. Ltée		Numéro de téléphone (506) 727-4656	
Adresse 5 rue De La Forge Caraquet NB E1W 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.
- Pendant ma surveillance, j'ai vérifié les heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier.

Discussion rapide avec une éducatrice, je lui propose de vérifier avec l'agente pédagogique.

Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:

- L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
- Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Pendant ma visite, j'ai observé la fin de la sieste pour les locaux du haut et ceux en bas font des activités calmes.

De plus, j'ai observé la séance de salle de bain avant la collation.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 30 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Monique Gionet

Le 30 avril 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date